

Le rappeur islamiste Médine perd son procès contre Aurore Bergé

écrit par Christine Tasin | 15 mars 2025



La macroniste Aurore Bergé, ce n'est pas notre tasse

de thé mais qu'elle ait pu faire boire le bouillon au rappeur islamiste Médine, celui qui voulait aller chanter le djihad au Bataclan où le sang des victimes du 13 novembre était encore chaud, ça nous fait du bien...

Mais le vrai scandale est bien que des Médine, nombreux en France, ont le droit de chanter des horreurs. Je rappelle que Résistance républicaine a perdu les procès que nous avons intentés à plusieurs rappeurs et autres « incitateurs à la haine du Français et/ou des Blancs ».

Plainte contre Médine. Crucifions les laïcards...
Plainte classée.

<https://resistancerepublicaine.com/2015/02/23/le-parquet-classe-sans-suite-ma-plainte-contre-le-rappeur-medine/>

Plainte contre Nick Conrad qui veut pendre les Blancs., qui montre le viol d'une femme blanche représentant la France...

Il a été relaxé. Et pourtant nous nous sommes bien battus, nous sommes allés jusqu'en cassation, malgré le coût élevé pour les finances de notre association... En vain.

<https://resistancerepublicaine.com/2023/06/10/tuez-des-bebes-blancs-preconisait-nick-conrad-simple-coincidence/>

<https://resistancerepublicaine.com/2021/09/25/pendez-les-blancs-le-rappeur-nick-conrad-relaxe-en-appel-pour-vice-de-procedure/>

<https://resistancerepublicaine.com/2023/06/10/tuez-des-bebes-blancs-preconisait-nick-conrad-simple-coincidence/>

<https://resistancerepublicaine.com/2022/04/02/etranglons>

[-une-blanche-rr-a-perdu-contre-nick-conrad-aidez-nous-a-aller-en-cassation/](#)

<https://resistancerepublicaine.com/2023/01/25/nous-avons-perdu-en-cassation-pour-les-juges-nick-conrad-cest-limmaculee-conception/>

Plainte contre les agresseurs de Thomas. Plainte classée, appel, nouveau classement... Et à chaque fois nous devons payer notre avocat pour les formalités, les déplacements...

<https://resistancerepublicaine.com/2023/12/18/resistance-republicaine-sest-portee-partie-civile-contre-les-agresseurs-de-thomas/>

Plainte contre le recteur de la mosquée de Paris... On attend depuis des années qu'elle soit instruite... le sera-t-elle un jour ?

<https://resistancerepublicaine.com/2022/08/16/resistance-republicaine-porte-plainte-contre-le-recteur-de-la-mosquee-de-paris-pour-apologie-du-terrorisme/>

Nous avons perdu, en ce pays de dhimmis. Mais ne baissons pas les bras. C'est à cela aussi que servent vos dons et cotisations à Résistance républicaine, encore merci à vous qui nous permettez de mener le combat judiciaire, et défensif et offensif pour défendre la liberté d'expression et notre pays contre les attaques islamiques.

Le rappeur [Médine](#) a perdu jeudi le [procès](#) qu'il avait intenté à Aurore Bergé, qui l'avait qualifié en 2021 d'« islamiste », le tribunal correctionnel de Paris écartant le caractère diffamatoire des propos litigieux.

Les propos poursuivis ont été tenus par Aurore Bergé, actuellement ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, le 18 février 2021 sur LCI, en plein débat sur la décision de la ministre de l'Enseignement supérieur de l'époque Frédérique Vidal de confier au CNRS une étude sur « l'islamo-gauchisme » au sein des universités.

« Quand, à l'ENS, l'École Normale supérieure, vous avez par exemple ce rappeur islamiste Médine qui est invité, vous savez, celui qui disait qu'il fallait tuer des laïcards par exemple dans notre pays. Est-ce que c'est légitime qu'une école aussi prestigieuse que l'ENS donne la parole à celui qui appelle au meurtre ? », s'était interrogée Mme Bergé.

L'auteur du titre *Don't Laïk*, qui comporte notamment la phrase « *crucifions les laïcards comme à Golgotha* », avait été invité en 2017 à l'ENS pour participer à un séminaire intitulé « La plume et le bitume : rencontre avec le rappeur Médine ».

Dans les propos poursuivis, Mme Bergé porte « un jugement de valeur sur la personnalité » du rappeur « telle qu'elle transparaît dans ses chansons qui, fût-il fondé sur des propos prêtés » à l'artiste, « ne lui impute aucun fait précis », a estimé le tribunal.

Pour être caractérisée, la diffamation doit porter sur un « fait précis, susceptible de faire l'objet, sans difficulté, d'un débat contradictoire sur la preuve de sa vérité », contrairement à l'injure.

Les propos étant de ce fait dépourvus de caractère

diffamatoire, Aurore Bergé a ainsi été relaxée par la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Le tribunal a en outre rejeté les demandes de condamnation de Médine pour procédure abusive, formulées tant par le parquet que par la prévenue.

Les juges ont estimé que le rappeur a pu « légitimement » s'émouvoir d'avoir été cité par Mme Bergé dans ses critiques contre des initiatives universitaires, « même si le ton provocateur dont il use habituellement aurait pu l'inciter à davantage de tolérance vis-à-vis de l'expression d'autrui ». Pour autant, ont tranché les juges, « il ne sera pas considéré qu'il a abusé de son droit d'agir en justice ».

https://www.epochtimes.fr/un-rappeur-islamiste-medine-perd-son-proces-contre-aurore-berge-2898710.html?utm_source=fr_dujournoe&src_src=fr_dujournoe&utm_campaign=fr_dujour-2025-03-15&src_cmp=fr_dujour-2025-03-15&utm_medium=email&est=75Zq85b6VU%2FJXfbA8pnddFoZ0aqnsfjME2WwouUhRINijr1ETV2l5aghmvc5